


# CERTIFICAT

Document justificatif à fournir à l'opérateur conformément à l'article 29, paragraphe 1 du règlement (CE) n°834/2007

1-Document justificatif n°	AB.P1112.2017.A		
2-Nom et adresse de l'opérateur :		3- Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :	
<b>SCEA LE JARDIN DE QUENTIN</b> <b>SOURNAC Aurore</b> <b>60 rue Joachim du Bellay</b> <b>33290 BLANQUEFORT</b>  Activité principale : <b>Producteur</b>		<b>AGROCERT</b> <b>6, rue Georges BIZET</b> <b>47200 MARMANDE</b> <b>FR – BIO 07</b>  Accrédité par le Cofrac sous le n° : 5-0072	
4- Catégories de produits Produits végétaux non transformés		Définis comme :	
<b>Maraîchage</b> : asperges, aubergine, betterave, carotte jaune, céleri rave, chicorée frisée et scarole, choux (brocoli, cabus, de bruxelles, fleur, frisé, milan, rave, rouge), concombre, courge, courgette, épinard, fenouil, fève, haricot à rame, haricot nain, laitue, mâche, navet, oignon, persil, piment-poivron, plantes aromatiques, poireau, poirée, potimarron, potiron, radis rose, roquette, rutabaga, tomate, topinambour		<b>Issus d'agriculture biologique</b>	
<i>Aillet, carotte orange, pomme de terre, radis noir</i>		<i>Non biologique</i>	
5- Période de validité :		7 - Date de dernier contrôle	
du : <b>14/03/2017</b> au : <b>30/06/2018</b>		<b>14/03/2017</b>	
8- Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 et conformément au programme de certification en vigueur tel que défini par la circulaire afférente à l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.			
Fait à :	<b>Marmande</b>	Le :	<b>03/10/17</b>
Nom :	<b>Ariel Harreau</b>	Signature :	
Le présent document est la propriété de l'organisme certificateur Agrocert, et doit être restitué sur simple demande. Seul l'original signé de ce certificat est valable.			